

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SÉANCE**

**Séance du 06 mai 2019 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil - Mairie**

Présents :

M. BREVET Jean-Pierre, M. COINTY Daniel, Mme DUCROUX Michèle, M. GARNIER Gilles, Mme GONNARD-BOSDEVEIX Chrystelle, Mme KLEIN Brigitte, Mme OVISTE Marie-Claude, M. PORTHE Guillaume, M. SIMMINI Richard, M. VIGNARD Daniel

Procuration(s) :

Mme SEVE Corinne donne pouvoir à M. COINTY Daniel, M. RIGAUDIE Jean-Marc donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte

Absent(s) :

Mme CHAUVOT Stéphanie

Excusé(s) :

Mme BOURGEOIS-RIOU Caroline, M. RIGAUDIE Jean-Marc, Mme SEVE Corinne

Secrétaire de séance : M. BREVET Jean-Pierre

Président de séance : M. VIGNARD Daniel, Maire

1 - Compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2019

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la dernière séance du conseil, celui-ci est soumis au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte rendu des réunions des structures intercommunales:

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance des comptes rendus des dernières réunions des structures intercommunales.

Communauté de Communes Dombes Saône Vallée :

Lors du dernier conseil communautaire ordinaire il a été procédé au vote des 13 budgets.

Les grandes lignes à retenir pour ces budgets 2019 : les prévisions faites en termes de "Capacité d'Auto-Financement" (CAF) se sont avérées pessimistes, au final cette CAF se révèle bien meilleure que prévu.

Cela s'explique par des revenus fiscaux liés aux entreprises, plus importants en réalisé qu'en prévision ainsi que par des reports d'investissement. On constate une augmentation de plus de 30% des revenus fiscaux liés au développement économique.

Cela va permettre de mobiliser plus de moyens pour les zones d'activités, notamment leur requalification, l'entretien des espaces verts et autres parties communes.
Le budget assainissement est équilibré grâce à l'augmentation de la redevance appliquée aux usagers.
Les budgets ont été votés à l'unanimité.

Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône :

Conseil Syndical du 4 mars 2019 :

Présentation d'un programme d'établissement public pour le captage de l'eau. L'harmonisation des tarifs dans les 4 services (issus des syndicats d'origine) pourra se faire sur plusieurs années, un groupe de travail sera constitué pour étudier ce sujet. Les établissements Leclerc ont déposé un nouveau permis de construire pour leur centre commercial sur Massieux.

Conseil syndical du 8 avril 2019 :

Vote des Comptes Administratifs 2018 de chaque Syndicat d'origine (un des 4, n'a pas enregistré d'excédent car ils n'a pas perçu les recettes dues par le fermier).

Vote du nouveau Budget 2019 pour 5.986 millions et 13.956 millions d'investissement.

Election des commissions d'ouverture de plis et d'appels d'offres.

Mode de calcul de l'écrêtement en cas de surconsommation. (La législation prévoit en effet la possibilité d'une annulation partielle ou totale de factures d'eau anormalement élevées en raison d'une fuite).

3 - Compte rendu des décisions du Maire prises en matière de commande publique :

Tableau des décisions du Maire prises en Avril 2019		
---	--	--

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Fontaines à eau restaurant scolaire	POLYSOUDURE	2 724,00 €
Aménagement piéton route de Rancé	EIFFAGE	8 348, 13 €
Matériel d'espaces verts sur batterie	AGRIPRO	3 483, 67 €
Panneaux de rue, point rassemblement, ralentissement	LACROIX SIGNALISATION	1 068, 40 €
Livres pour la bibliothèque	CULTURA	600 €
Réparation couverture Galonnière	NUGUET	548,40 €
Vêtements et équipements protection	GUILLEBERT	934,56 €

4 - Compte-rendu des décisions rendues en matière d'urbanisme.

Les membres du conseil municipal sont informés des dossiers d'autorisations d'urbanisme déposés pendant le mois écoulé.

5 - Compte-rendu des décisions rendues en matière de droit de préemption.

Les membres du Conseil Municipal sont informés des dossiers de déclaration d'intention d'aliéner déposés en mairie et de la décision prise par Monsieur le Maire. Aucun droit de préemption n'a été exercé.

6 - Constitution d'une servitude conventionnelle sur le domaine publique

Monsieur le Maire expose la demande d'un administré qui souhaite obtenir un droit de passage pour desservir son terrain, cadastré AB 57, situé au Bourg, ayant pour conséquence de supprimer 2 places de stationnement le long du Chemin de la Place.

La municipalité a la possibilité de faire établir une servitude conventionnelle sur le domaine public. La convention déterminera la gestion de la servitude et des deux fonds : le fonds servant et le fonds dominant.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cette servitude à hauteur de 5 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- d'adopter le principe de la création de cette servitude conventionnelle sur le domaine public : en bordure du Chemin de la Place, au droit de la parcelle AB 57,
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toute action pour la réalisation de cette convention et à la signer,
- De fixer le prix demandé pour l'attribution de cette servitude à 5 000 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Modification du tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'organisation du service de garderie périscolaire, afin de limiter le recours au paiement d'heures complémentaires, il est nécessaire de modifier le temps de travail de l'animatrice de la garderie.

L'agente chargée de la surveillance et de l'animation de la garderie périscolaire est actuellement sur un emploi d'adjoint d'animation à temps non complet pour 10h hebdomadaire. Il est proposé d'augmenter ce temps de travail de 30 minutes par semaine. Cette augmentation étant inférieure à 10% du temps de travail actuel, il n'est pas nécessaire de consulter le Comité Technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de modifier le poste d'Adjoint d'animation à temps non complet 10 heures par semaine en le passant à 10 heures 30 minutes par semaine.

Il fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 1^{er} juin 2019 :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

<i>Emplois</i>	<i>nombre</i>	<i>Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant</i>
Service administratif		
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des attachés territoriaux
Agent d'accueil secrétariat mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs
Service technique		
Responsable service entretien voirie	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques
Agent polyvalent service voirie	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

<i>Emplois</i>	<i>nombre</i>	<i>Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant</i>
Service technique		

Agent d'entretien des locaux	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 20 heures par semaine
Service scolaire		
Agent d'entretien école maternelle et logements communaux	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 25 heures par semaine
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des Agents spécialisés des Ecoles Maternelles 25 heures par semaine
Agent de surveillance garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation 10,5 heures par semaine

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Subvention exceptionnelle en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris.

Monsieur le Maire présente une note de l'association des Maires de France :

« Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient. L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine. L'association des Maires de France sollicite la commune pour s'inscrire dans cette démarche de solidarité. »

Le Conseil exprime sa crainte de ne pas représenter l'opinion de tous les habitants sur ce sujet et estime que cette décision de soutenir le projet de reconstruction de la cathédrale appartient à chacun et doit relever d'une décision personnelle.

La délibération est retirée par décision unanime du Conseil Municipal.

9 - Sélection du titulaire pour le marché public de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Salle Polyvalente

Considérant que pour la réalisation du projet de réhabilitation de la salle polyvalente et notamment sa mise aux normes en matière d'accessibilité et de nuisance sonores, il est indispensable de choisir un prestataire pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre
Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence et après analyse des offres, celle de l'Atelier Laurent Chassagne apparait la mieux disante,

10 - Travaux en cours

Les membres du conseil municipal sont informés de l'avancée des travaux en cours :

- L'école a été raccordée à la fibre optique, toutefois l'installation nécessite pour être opérationnelle l'intervention d'un électricien, celle-ci se fera sous un mois,
- La fontaine à eau pour le réfectoire du restaurant scolaire est commandée,
- L'entreprise en charge du lot espaces verts de l'opération de construction du restaurant scolaire est intervenue, l'opération est donc terminée en termes de travaux,
- Le fauchage des voies communales va être commandé ces prochains jours,
- Les reprises d'enrobés pour l'année sont en cours de programmation.

11 - Questions diverses :

- Modification simplifiée du PLU : le cabinet d'urbanisme a proposé un devis de 3 840 € et un planning permettant de finaliser cette démarche avant la fin de l'année. Une réunion de la commission Urbanisme et PLU est programmée pour rencontrer le cabinet.
 - Cérémonie du 8 mai 2019 : rendez-vous à 11h place de la bascule.
 - Elections européennes : le planning des permanences des assesseurs est confirmé.
- Fin de la séance à 23h00

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,

